

## La notion d'inclusion

Depuis la loi de 2005 en faveur des personnes en situations de handicap et depuis la circulaire de rentrée de 2013 inscrivant le principe d'inclusion des personnes en situations de handicap au centre du système éducatif, nous constatons une réaffirmation du collège unique.

L'inclusion se définit comme la capacité d'une école ou d'un établissement « ... à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. »<sup>1</sup> L'inclusion pose ainsi le principe suivant : « aucun élève ne peut être tenu en dehors de l'école ordinaire et qu'il n'y a pas lieu d'examiner si les conditions d'accueil permettent sa scolarisation effective »<sup>2</sup>.

La notion de besoin éducatif particulier (BEP) renvoie à la notion de contrainte et d'obstacle que rencontrent certains élèves dans leur relation à l'école et aux apprentissages :

- Élèves en situation de handicaps physiques, sensoriels, ou mentaux
- Elèves en situation de difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école
- Enfants intellectuellement précoces
- Enfants malades
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile
- Mineurs en milieu carcéral
- Elèves nouvellement arrivés en France
- Enfants du voyage...

La notion d'inclusion implique donc de considérer et de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves afin de leur permettre de **FAIRE COMME** tous les élèves pouvant apprendre dans les conditions attendues par l'institution. L'école inclusive, en mettant en avant le principe et l'ambition « d'égalité des chances », prend ses distances avec la précédente notion : « l'intégration », qui se limitait à permettre à chaque élève à BEP de **FAIRE AVEC** tous les élèves pouvant apprendre dans les conditions attendues par l'institution.

---

<sup>1</sup> <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

<sup>2</sup> Jean Marc Lesain Delabarre – Handicap et éducation, Université de Paris Ouest

Les enjeux sous-jacents de l'inclusion sont ainsi de « permettre une réflexion pédagogique qui conduit les professionnels à concevoir le fonctionnement d'une classe, d'une section ou d'un établissement avec la préoccupation de permettre à tous les élèves, quelles que soient leurs performances et leurs difficultés, de bénéficier des enseignements scolaires. »<sup>3</sup>

La détection des besoins éducatifs particuliers et la détermination des accompagnements pédagogiques sont donc au centre de la problématique de l'inclusion. En effet, des BEP des élèves découlent une organisation d'établissement, une organisation et des adaptations pédagogiques ou encore des exigences aménagées. Or, l'analyse des élèves et la mise en lumière des BEP sont des compétences professionnelles à part entière et ne s'acquiert pas magiquement, d'où la présence d'une certification professionnelle CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).

---

<sup>3</sup> Jean Marc Lesain Delabarre – *Handicap et éducation, Université de Paris Ouest*